

RESTITUTION ATELIER

MEDECINE DU TRAVAIL

Accès et maintien dans l'emploi

- Comment permettre à des travailleurs de bénéficier d'une reconnaissance de leur handicap ou de leur maladie ?
- Quels dispositifs permettent de conserver un emploi tout en prenant en compte l'état de santé ?
- Comment poursuivre une carrière professionnels sans craindre l'inaptitude?

Dr Isabelle THOMINET, Service de Santé au Travail du Personnel Hospitalier (CHU Montpellier)

Bilan de l'atelier

L'atelier, composé d'un petit nombre de personnes, a permis des échanges personnalisés, sous formes de questions - réponses, ce qui a été très enrichissant pour chacun.

Que ce soit dans le secteur privé ou dans le service public (20 % des travailleurs), le Service de santé au travail est un conseiller pour l'Employeur, pour les travailleurs (salariés dans le secteur privé et agents dans le secteur public), pour les représentants du personnel, et non un décideur (qui est l'employeur).

Discussion autour

- de la **place des services de santé au travail** dans le cadre de l'accès et du maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap (et non spécifiquement de personnes porteuses d'une affection rare), avec le rôle des différentes visites médicales (notamment les visites d'embauche, les visites à la demande, les visites de pré-reprise et visites de reprise), des études de poste, et de l'implication de l'équipe pluridisciplinaire en santé au travail pour contribuer à l'aménagement du poste de travail en fonction de la santé du travailleur.
- des différents types de congés maladie, le temps partiel thérapeutique, l'articulation avec le médecin conseil de la Sécurité Sociale et/ou la médecine statutaire dans la Fonction Publique, la collaboration avec la médecine de soins (médecin traitant, spécialistes, structures de prise en charge spécialisée, etc.), afin de permettre aux personnes de pouvoir bénéficier de leurs soins avec une activité professionnelle.
- De la place de la MDPH, de l'AGEFIPH (pour le secteur privé), du FIPHFP (pour la fonction publique).

Interrogations des participants sur le lieu où les médecins du travail vont chercher une information sur une maladie rare : en règle générale, Orphanet, mais également auprès d'articles scientifiques, sur des sites d'associations reconnues ou de Collèges de spécialistes.

Références de sites en santé au travail :

- INRS,
- ANACT,
- ISTNF,
- certaines fiches de prévention élaborées par des services de santé au travail,
- Etc...